



République du SENEGAL

MINISTRE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

OFFICE DES LACS ET COURS D'EAU



Avis d'Appel d'offres National

N° 13/2022/MEA/OLAC

Objet : Construction d'une digue dans le bas Ferlo à Mboula

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le quotidien « le Soleil » du 09 Décembre 2021.
2. L'OLAC a obtenu de l'Etat du Sénégal des crédits du BCI (Titre 5) et a l'intention d'utiliser une partie pour effectuer des paiements au titre du Marché résultant de l'Appel d'Offres n°13/2022/MEA/OLAC, portant sur les travaux de : « **Construction d'une digue dans le bas Ferlo à Mboula** ».
3. L'OLAC sollicite, des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants : Construction d'une digue dans le bas Ferlo à Mboula, en un lot unique.
Aucune variante n'est permise.
4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de Monsieur le Coordonnateur de la Cellule de Passation des Marchés de l'OLAC et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : km 9, route de l'Université Gaston Berger Saint Louis – Tel : 33 938 20 11 de 8h 00mn à 17h 00m du lundi au vendredi.
6. Les exigences en matière de qualifications sont :
 - a. Etre inscrit au registre du commerce et en règle avec la législation fiscale et sociale du pays d'origine ;
 - b. Fournir une attestation de lignes de crédits de **deux cents millions (200 000 000) Francs CFA** établie par une institution financière de bonne réputation ;
 - c. Disposer d'un chiffre d'affaires annuel moyen pour des travaux de construction d'ouvrages et/ou digues de quatre cent millions (**400 000 000**) Francs CFA. Fournir les états financiers certifiés des 3 dernières (2019, 2020 et 2021) ;
 - d. Disposer d'expériences, de moyens matériels et humains suffisants pour l'exécution des travaux.
Expérience générale de construction : deux (02) projets au cours des cinq (5) dernières années (2019, 2020 et 2021);
- Expérience spécifique de construction : Un (01) marché similaire au cours des trois (3) années (2019 à 2021) avec une valeur minimum de **deux cent millions (200 000 000) francs CFA.**

« Les lacs et cours d'eau, un atout pour l'émergence des territoires »

-Moyens matériels : Cf. DAO

-Moyens humains : Cf. DAO

NB : Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : **Cellule de Passation des Marchés de l'OLAC, quartier Boudiouck km 9, route de l'Université Gaston Berger Saint Louis – Tel : 33 938 20 11, de 8h 00mn à 17h 00m du lundi au vendredi**, contre un paiement non remboursable d'une somme de cinquante mille (50 000) francs CFA.

Une réunion préparatoire aura lieu au Siège de l'Office des Lacs et Cours d'eau à Saint-Louis, le **03 novembre 2022 à 09 heures précises**, suivi d'une visite du site.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Cellule de Passation des Marchés de l'OLAC, km 9, route de l'Université Gaston Berger Saint Louis au plus tard le **24 novembre 2022 à 10 heures précises**. L'ouverture des offres se fera le même jour à 10 heures précises. Elles devront rester valides 90 jours à compter de la date limite de dépôt.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées et celles reçues seront ouvertes en présence des représentants des candidats à l'adresse ci-après : **Salle de Conférence de l'Office des Lacs et Cours d'eau sis au quartier Boudiouck, Km 9, route de l'université Gaston Berger, Saint Louis.**

9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant égal à **cinq millions (5 000 000) francs CFA**. La garantie de soumission doit être délivrée par une institution financière agréé par le Ministère des Finances et du Budget.

La durée de validité de la garantie de soumission est de **vingt-huit (28) jours** à compter de l'expiration de la durée de validité des offres. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **quatre-vingt-dix jours (90 jours)** à compter de la date limite de soumission.

Fait à Saint-Louis, le 21 octobre 2022

Le Directeur Général de l'OLAC

M. Alioune Badara DIOP

Pour le DG absent



Sidy FALL

« Les lacs et cours d'eau, un atout pour l'émergence des territoires »

Km 9, route de l'Université Gaston Berger - Saint Louis BP 490 Saint Louis - Tél. : (221) 33 938 20 11 / 33 938 20 14 – Email : olac@olac.sn – www.olac.sn - NINEA : 04 351 805/OKO